

l'eau en Flandre



Parfois qualifiée d'« or bleu », l'eau est une ressource rare qu'il nous faut préserver si nous ne voulons pas en manquer un jour. Ce guide présente les différents aspects et enjeux de l'eau sur le Cœur de Flandre avec ses conseils et astuces pour nous aider à mieux consommer...



APPRENONS À MIEUX CONNAÎTRE NOTRE RESSOURCE EN EAU

> Pourquoi économiser l'eau ?

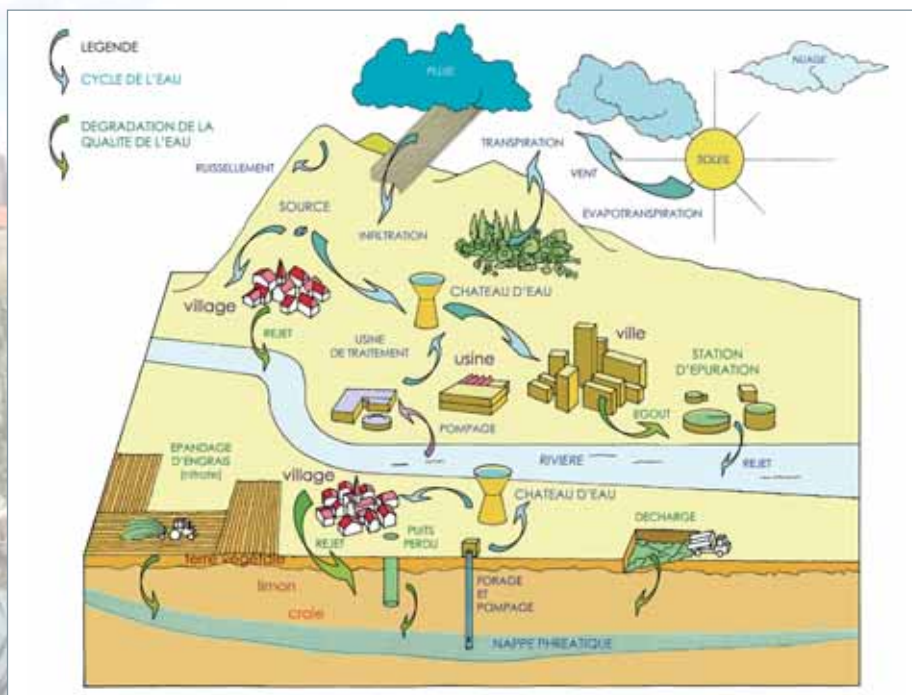
Sur la planète l'eau est très présente, cependant seul 1% de cette eau est douce (97% de cette eau est salée et 2% existe sous forme de glace).

L'eau est indispensable à tous les êtres vivants (60% du corps humain en est constitué) mais aussi au développement des sociétés. Le réchauffement climatique, les sécheresses, la pollution, le gaspillage et la croissance démographique en font une ressource rare.

Collecter, traiter et distribuer l'eau entraînent un coût qui ne cesse de croître.

Toutes ces raisons nous montrent qu'il est indispensable d'économiser et de préserver la ressource en eau si nous ne voulons pas un jour en manquer.

> D'où vient l'eau ?



> La qualité de l'eau sur le territoire Pays Coeur de Flandre :

En Flandre, le territoire ne dispose pas de ressources en eau potable en raison de la composition argileuse des sols qui limite les capacités d'infiltration et rend la ressource peu accessible.

Cependant, le territoire a des ressources en eau superficielle importantes, car son réseau hydrographique est dense (fossés, canaux, mares, becsques, zones humides...)

Il dispose de deux principaux cours d'eau : la Lys et l'Yser, mais cette eau n'alimente pas le réseau de distribution. L'eau de l'Yser sert cependant, à alimenter une partie de la Belgique en eau potable (les 2/3 de la Province de Flandre Occidentale).

N'ayant pas de ressource de proximité, l'eau que nous consommons sur le territoire est extraite de la nappe du territoire de l'Audomarois et de l'Artois, puis transportée et stockée dans les châteaux d'eau avant d'être distribuée.

> Qualité des eaux de l'Yser :



Un bassin versant :

Les précipitations qui tombent sur un versant de la colline se concentrent dans les ruisseaux pour finalement rejoindre la rivière. Celles qui tombent sur l'autre versant vont alimenter une rivière voisine, un bassin versant voisin.



> Les divers usages de l'eau :

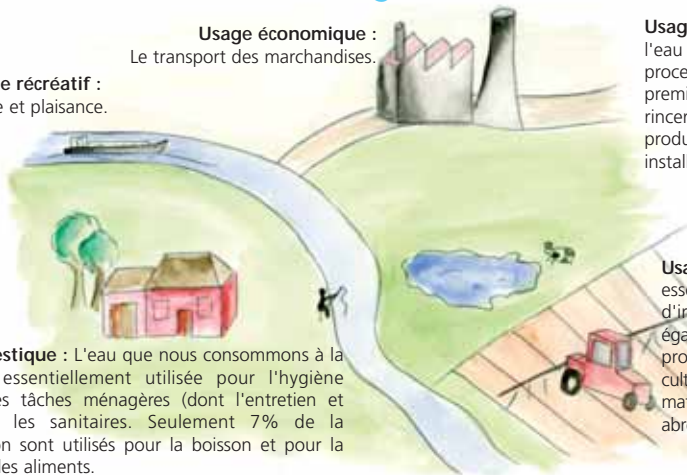
Usage récréatif :
Pêche et plaisance.

Usage économique :
Le transport des marchandises.

Usage industriel : Dans l'industrie, l'eau est utilisée pour participer au processus industriel, comme matière première, mais sert aussi à laver et rincer les produits et le matériel, produire de la vapeur et refroidir les installations (centrale thermique).

Usage domestique : L'eau que nous consommons à la maison est essentiellement utilisée pour l'hygiène corporelle, les tâches ménagères (dont l'entretien de l'habitat) et les sanitaires. Seulement 7% de la consommation sont utilisés pour la boisson et pour la préparation des aliments.

Usage agricole : L'agriculture utilise essentiellement l'eau à des fins d'irrigation. Cependant, elle est également utilisée pour répandre les produits phytosanitaires sur les cultures, nettoyer les locaux et le matériel de l'exploitation et enfin abreuver et alimenter le bétail.



> Qu'est ce qu'une zone humide ?

Une zone humide est un terrain où l'eau est le principal facteur qui détermine le milieu et la vie animale et végétale associée (fossé, mare, étang, marais...).

Sans l'intervention de l'homme la majeure partie du territoire serait constituée de zones humides, malheureusement nous en comptons moins de 1% sur les deux bassins versants. Les zones humides représentent un patrimoine naturel exceptionnel en raison de leurs diversités biologiques et des fonctions hydrologiques qu'elles remplissent.

De nombreux instruments incitent à la préservation et à la restauration de ces zones afin de conserver leurs fonctions très importantes :

- **Fonction biologique :** Elles constituent un réservoir de biodiversité ; on peut voir apparaître de nombreuses espèces de plantes (reine des prés, saule, massette, roseau...). De nombreuses espèces d'oiseaux en dépendent (héron, poule d'eau...) et bon nombre de poissons s'y développent et s'y reproduisent (anguille, brochet...). C'est également une zone de refuge pour les amphibiens (grenouille, crapaud, triton, salamandre...).

- **Fonction hydrologique :** Elles contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau en l'épurant de manière naturelle. De plus, elles permettent de limiter l'engorgement des sols et une meilleure gestion des écoulements superficiels. En effet, lorsqu'elles ne sont pas saturées, elles absorbent l'excès d'eau pour le restituer en période de sécheresse. Elles sont donc très utiles pour lutter contre les inondations.

- **Fonction récréative et paysagère :** Ces zones peuvent être utilisées pour la pêche, la chasse et la plaisance.

- **Fonction économique :** Ces zones peuvent être utilisées pour l'agriculture biologique, l'élevage extensif mais également pour le transport.



Le saviez-vous ?

Autrefois un grand nombre d'anguilles était pêché dans les becques, aujourd'hui beaucoup moins.

> Comment l'eau est-elle recyclée ?

Le savez-vous ?

Le lagunage est un procédé d'épuration naturelle constitué d'une succession de bassins de faibles profondeurs, qui permettent la pénétration de la lumière dans l'eau. La dégradation de matière organique est assurée par des bactéries et l'oxygénation par la présence d'algues ou par des aérateurs.

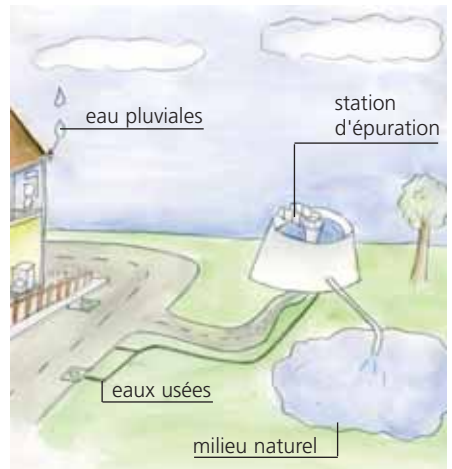
Il existe un bassin de lagunage à Oudezele.

Un litre d'eau consommé, c'est un litre d'eau à recycler.

Depuis la loi du 3 Janvier 1992, tout immeuble doit être raccordé à un système d'assainissement, qui permet de collecter et d'épurer les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Il existe deux types d'assainissement : le réseau collectif et le réseau non collectif (aussi appelé assainissement autonome ou individuel).

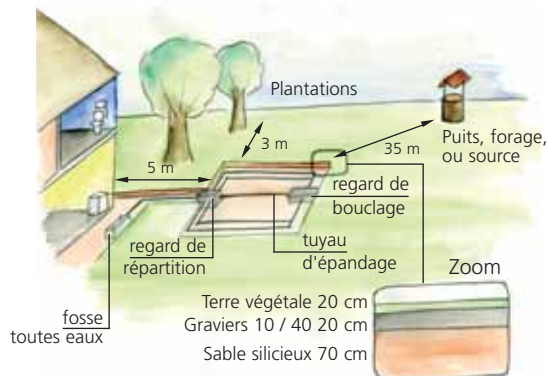
> Assainissement collectif :

En agglomération, les eaux usées sont collectées dans un réseau d'assainissement collectif et traitées en station d'épuration. On y dégrade et sépare les polluants de l'eau par des procédés le plus souvent biologique (il n'y a généralement pas d'ajout de produit chimique) de manière à restituer au milieu aquatique une eau de bonne qualité. Ce réseau de collecte peut être soit unitaire (eaux usées et pluviales dans le même réseau) soit séparatif (deux réseaux distincts).



> Assainissement non-collectif :

Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par des réseaux de collecte, elle doit être dotée d'un système d'assainissement individuel. Les eaux usées sont ainsi collectées, et épurées avant d'être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel. Ce dispositif peut être soit une fosse toutes eaux (fosse sceptique) soit une station d'épuration biologique raccordée à un dispositif assurant l'épuration et l'évacuation des eaux par infiltration dans le sol ou en rejet vers un exutoire.

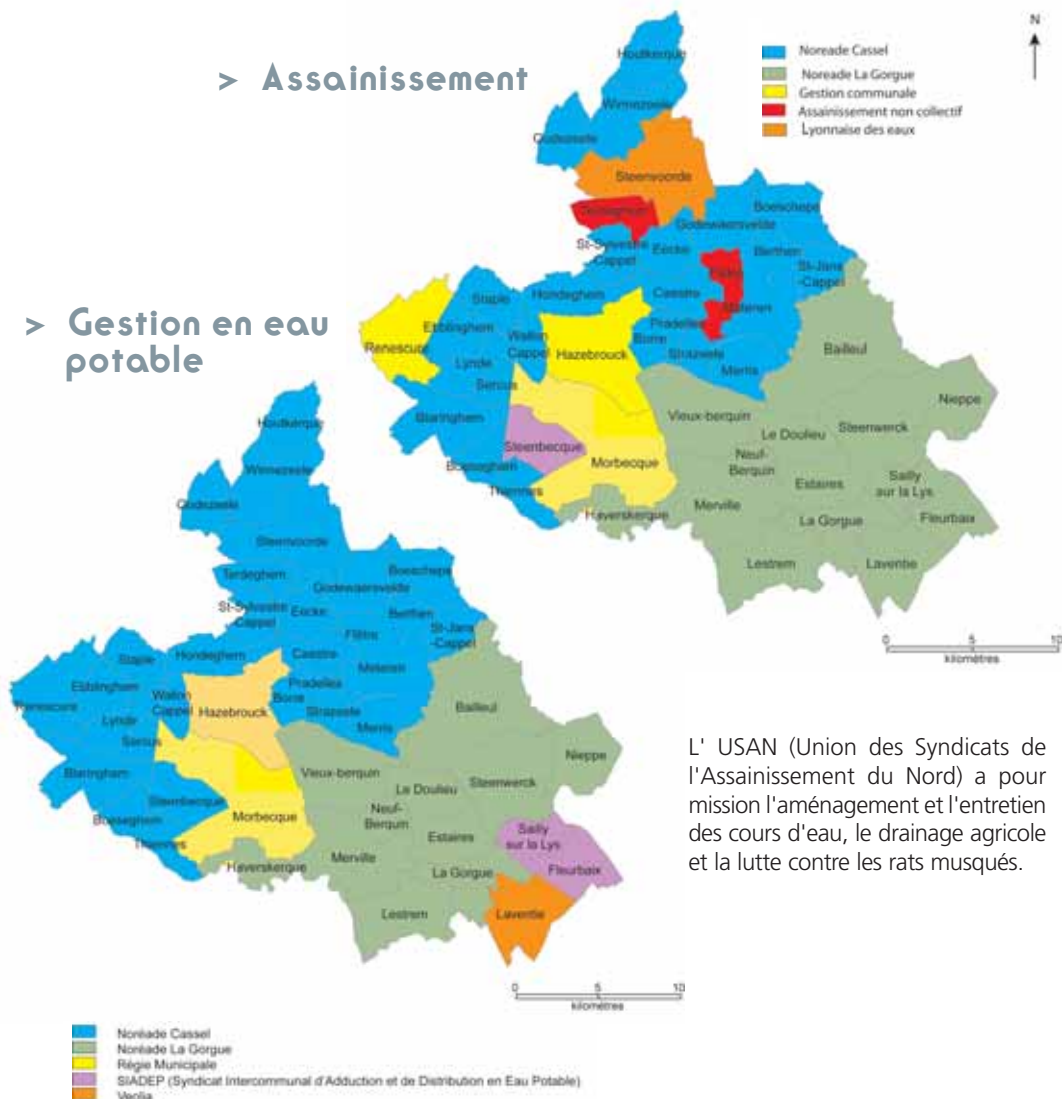


> Qui gère l'eau ?

La commune est responsable de l'approvisionnement en eau potable. Elle peut gérer cette compétence par ses propres moyens (régie municipale) ou la transférer à un syndicat mixte ou la déléguer à une entreprise privée. Il peut en être de même pour l'assainissement collectif.

> Assainissement

> Gestion en eau potable

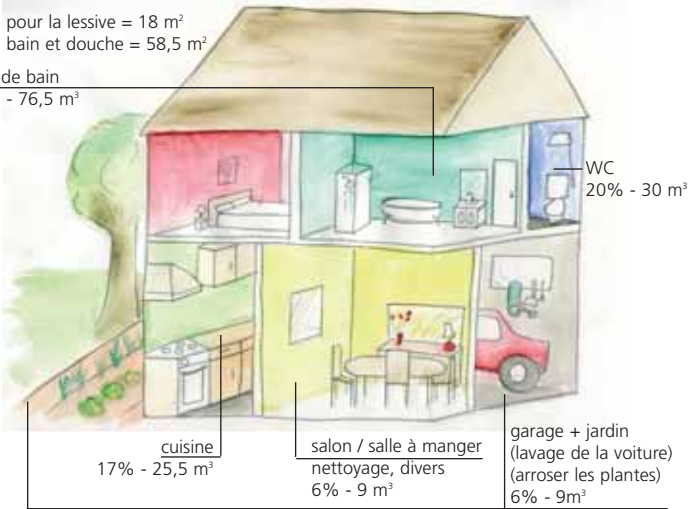


L' USAN (Union des Syndicats de l'Assainissement du Nord) a pour mission l'aménagement et l'entretien des cours d'eau, le drainage agricole et la lutte contre les rats musqués.

> Consommation d'eau moyenne d'un foyer de quatre personnes :

12% pour la lessive = 18 m³
39% bain et douche = 58,5 m³

salle de bain
51% - 76,5 m³



Le saviez-vous?

- Un robinet qui fuit c'est 120 litres gaspillés par jour. Une chasse d'eau c'est 1920 litres.
- Un bain c'est 150-200 litres utilisés contre 60 litres pour une douche.
- L'eau du robinet coûte entre 50 et 200 fois moins cher que l'eau en bouteille.

> Quels peuvent être les gestes « éco-citoyen » ?

- > Je bois l'eau du robinet : celle-ci étant parfaitement potable. Pour retirer le goût du chlore il suffit de fixer un filtre sur le robinet ou de verser l'eau dans une carafe et de la laisser reposer ou de la mettre au réfrigérateur (le chlore s'évapore au contact de l'air).
- > Je lave la vaisselle du moins sale au plus sale ou j'attends de remplir mon lave vaisselle avant de le faire fonctionner.
- > Je prends une douche plutôt qu'un bain et je coupe l'eau pour me savonner, de même lorsque je me brosse les dents.
- > J'utilise des produits plus respectueux de l'environnement (pour la vaisselle et la lessive), je choisis les produits portant un éco label :

Ecolabel français
NF - Environnement



Ecolabel européen



Le label français Agriculture
Biologique (AB)



Le label biologique
européen



- > Je surveille les fuites d'eau, en contrôlant ma consommation sur le compteur.
- > J'entretiens mes robinetteries (afin d'éviter les fuites).
- > J'optimise la chasse d'eau en installant une chasse d'eau économique et je ne jette pas mes déchets dans les toilettes.
- > Je lave ma voiture dans les stations-service, mieux équipées pour récupérer les graisses et les huiles.
- > J'amène en déchetterie mes rejets polluants (peinture, corps gras, substance toxique).
- > Dans une maison individuelle, j'installe un récupérateur d'eau de pluie...

> Le récupérateur d'eau de pluie :

Le récupérateur d'eau de pluie est une pratique ancienne qu'il faut remettre au goût du jour dans un souci d'éco-citoyenneté et d'économie. Cette pratique peut être adaptée à vos besoins puisqu'elle est autorisée pour tout usage non-alimentaire.

Il existe trois intérêts à récupérer l'eau de pluie :

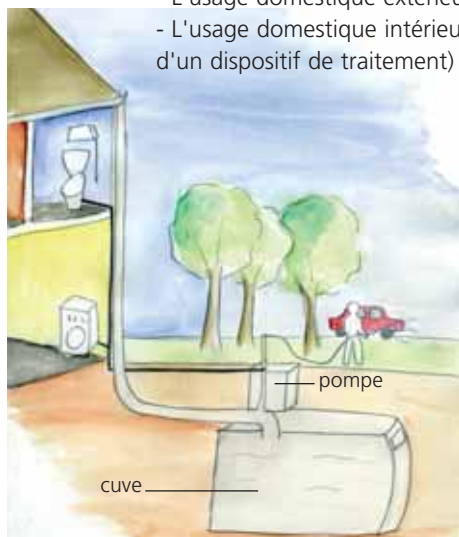
- Economique : l'eau de pluie est gratuite.
- Qualitatif : l'eau est naturellement douce (sans calcaire).
- Ecologique : évite de pomper les nappes souterraines.

L'eau de pluie est récupérée à partir du toit de l'habitation, après avoir été filtrée, elle est stockée dans une cuve, ou citerne, installée à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.

Le choix entre une cuve hors sol et une citerne enterrée se fait en fonction des usages de l'eau.

Selon l'arrêté du 21 Août 2008 (publié au J.O numéro 0201 du 29 Août 2008), la récupération d'eau de pluie est autorisée pour :

- L'usage domestique extérieur (jardin, voiture...)
- L'usage domestique intérieur : chasse d'eau, lavage des sols et linge (sous réserve d'un dispositif de traitement)



Le coût d'une telle installation varie :

Pour une simple cuve à usage externe, le prix peut aller de 50 à 500 euros. Par contre, pour une citerne enterrée, branchée à deux réseaux (l'utilisation de l'eau récupérée n'empêche pas de se brancher au réseau traditionnel), le prix varie de 5000 à 8000 euros, avec un crédit d'impôt de 25% sous certaines conditions techniques (se référer à l'art 49 de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 Décembre 2006)

Le saviez-vous?

La pluviométrie mesure la quantité d'eau tombée. En Flandre il tombe 700 mm d'eau par an. 1 mm équivaut à 1 l/m², donc pour notre territoire c'est 700 litres par m² par an.

Pour une superficie de toiture de 120m², on peut espérer récupérer dans les 80m³.

CONTACT

Agence de l'eau Artois-Picardie

- Améliorer la qualité des cours d'eau
- Préserver la ressource
- Maîtriser les usages
- Assurer l'eau potable

Centre tertiaire de l'arsenal, 200 rue Marceline - BP 818 - 59508 DOUAI Cedex

Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

www.eau-artois-picardie.fr

NOREADE

- Production et distribution des eaux
- Collecte et traitement des eaux usées
- SPANC (service public d'assainissement non collectif)

la Gorgue

736, rue de la Lys B.P. 18 - 59253 LA GORGUE

Tél : 03 28 43 89 20 - Fax : 03 28 43 89 21

www.noreade.fr

Cassel

« la Cornette » - 59670 CASSEL

Tél : 03 28 42 43 33 - Fax : 03 28 40 57 36

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) LYS

- Préservation de la ressource en eau
- Préservation des milieux aquatiques
- Réduction des risques
- Prévention des inondations

Symsagel

(syndicat mixte pour le SAGE de la Lys) / CLE (commission locale de l'eau)

Place du souvenir français BP 2000 - 62194 Lillers Cedex

Tél. : 03 21 54 72 66 - Fax : 03 21 54 72 61

www.sage-lys.net

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Yser

- Préservation de la ressource en eau
- Préservation des milieux aquatiques
- Réduction des risques
- Prévention des inondations

5 rue du bas - 59320 Radinghem-en-weppes

Tél. : 03 20 50 24 66 - Fax : 03 20 50 64 66

<http://sageyser.over-blog.com>

USAN

- Aménagement et entretien des cours d'eau

SAGE de l'audomarois

Smageaa (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa)

- Prévention des crues
- Valorisation des milieux

1559 rue Bernard Chaussoy - 62380 Esquerdes

Tél. 03 21 88 98 82 - Fax : 03 21 12 02 19

<http://smageaa.canalblog.com>

Pays Cœur de Flandre :

12 bis rue de Nieppe - 59181 Steenwerck

Tél. : 03 28 43 86 60

mail : contact@payscoeurdeflandre.net

Direction de la publication : M. Gilloen

